



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

REPUBLICQUE FRANCAISE			
DEPARTEMENT Haute-Saône			
ARRONDISSEMENT Lure			
Séance du conseil communautaire du 17 mai 2021		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Envoyé en préfecture le 25/05/2021 Reçu en préfecture le 25/05/2021 Affiché le  ID : 070-247000755-20210517-20210073-DE</div>	
Date de la convocation	11 mai 2021		
Conseillers en exercice	38		
Titulaires présents	35		
Suppléants présents	0		
Pouvoirs	2		
Retard excusé	1		
Nombre de votants	37		
Objet	Relevé des décisions du Président	Délibération n° 2021	073
		Page(s) 1/3	

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Les délégués titulaires : Martine ANDING, Martine BAVARD, Jérôme BERNARD, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, Roland CHAMAGNE, Joël DAVAL, Jacques DESHAYES, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Nathalie DIRAND, Sophie EL OMRI, Claudette FAIVRE, Isabelle FORMET, Marie-Christine FRICHET, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Gérard GROSJEAN, Stéphane KROEMER, Loïc LABORIE, Didier LARROQUE, Béatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN*, Maryline MANTION, Gabriel MIGNOT, Jean-Claude NEVEUX*, Nicolas NURDIN, Éric PETITJEAN, Sébastien RICHARDOT, Catherine SALFRANC, Alain SCHELLE, Nathalie SIRVEAUX, Daniel TONNA, Rodolphe WACOGNE*, Laurent ZIEGLER**.

1 retard:** Laurent ZIEGLER arrive à compter de la délibération D 2021-075.

2 Pouvoirs* :

2 pouvoirs pour toute la durée du conseil : Pascale MANGIN pouvoir à Martine BAVARD - Jean-Claude NEVEUX pouvoir à Jérôme BERNARD.

Exposé

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22, il appartient au Président d'informer le conseil communautaire des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22, il appartient au Président d'informer le conseil communautaire des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées.

- Ressources humaines

Budget général

- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Marylène BOUDOT en qualité d'adjoint technique dans le cadre du remplacement d'un agent en congé parental pour assurer les fonctions d'aide cuisine collectivité à raison de 30 heures hebdomadaires du 12 au 31 décembre 2020 (contrat 2020-34), du 1^{er} janvier au 5 février 2021, du 15 février au 4 avril 2021 à raison de 16 heures hebdomadaires (contrat 2021-01, 2021-07, 2021-13, 2021-18, 2021-19 et 2021-21)
- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Margot SEGUIN en qualité d'agent social dans le cadre du remplacement d'un agent en congé maladie à raison de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} janvier au 4 juin 2021 (contrats 2021-02 et 2021-20).



Objet	Relevé des décisions du Président	Délibération n° 2021	073
		Page(s) 2/3	

- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Anaïs BIGEY en qualité d'agent social dans le cadre du remplacement d'un agent en disponibilité pour assurer les fonctions d'agent petite enfance du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 à raison de 35 heures hebdomadaires dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (contrat 2021-03)
- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Déborah STEPHAN en qualité d'adjoint d'animation dans le cadre du remplacement des 2 agents en temps partiel à raison de 14 heures hebdomadaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (contrat 2021-06).
- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Marion LOISEAUX en qualité d'adjoint technique dans le cadre du remplacement d'un agent en temps partiel thérapeutique pour assurer les missions d'agent d'entretien à raison de 20 heures hebdomadaires du 2 au 28 février 2021 (contrat 2021-08) puis dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022 (contrat 2021-17).
- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Céline HARAND en qualité d'auxiliaire de puériculture dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à raison de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (contrat 2021-04).
- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Julie GUERIN en qualité d'agent social dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour assurer les missions d'agent petite enfance du 1^{er} janvier au 31 juillet 2021 à raison de 30 heures hebdomadaires (contrat 2021-05).
- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Thibault BOSCHI en qualité d'ingénieur territorial dans le cadre d'une création d'emploi de chargé de mission pour assurer la mise en œuvre de la compétence GEMAPI du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2024 à raison de 35 heures hebdomadaires (contrat 2021-09).
- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Antéo CASELLI en qualité d'adjoint administratif dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour engager une démarche d'amélioration de l'image de la collectivité, proposer des outils et configurer un nouveau site internet du 1^{er} mars au 31 août 2021 à raison de 35 heures hebdomadaires (contrat 2021-14).
- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Alexandra PIERRET en qualité d'adjoint administratif dans le cadre du remplacement d'un agent en disponibilité du 1^{er} mars au 31 août 2021 à raison de 35 heures hebdomadaires (contrat 2021-15).
- **Contrat** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Coralie BETSCHEN en qualité d'auxiliaire de puériculture dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 26 avril 2021 au 25 avril 2022 à raison de 20 heures hebdomadaires (contrat 2021-23).



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Séance du conseil communautaire du
17 mai 2021

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20210517-20210073-DE

Objet	Relevé des décisions du Président	Délibération n° 2021	073
		Page(s) 3/3	

Budget SPED

- Contrat de droit privé entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Madame Amandine DUCHENE en qualité de responsable SPED en CDI à compter du 9 Décembre 2020.
- Contrat de droit privé entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Mickaël ROMARY en qualité de chauffeur/ripeur en CDI à compter du 15 février 2021.
- Contrat de droit privé entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Jonathan VILLARD en qualité de ripeur en CDD du 1^{er} au 31 mars 2021 puis en CDI à compter du 1^{er} avril 2021.
- Rupture conventionnelle entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Gérard DABONOT, en CDI de droit privé à effet au 9 avril 2021.
- Avenant n° 3 au CDI de Madame Nadine CLOR acceptant sa démission au 1^{er} mai 2021.

Ainsi délibéré et signé
Pour extrait conforme

Le Président
Jacques DESHAYES

